

Grottes non exploitées par le tourisme

Code NATURA 2000 : 8310

Code CORINE Biotopes : 65

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Typologie: Grotte

Superficie : ponctuel

Représentativité : ponctuel



Description générale

L'habitat concerne l'ensemble des grottes non exploitées par le tourisme, c'est-à-dire celles qui ne sont pas aménagées spécifiquement pour accueillir tous les publics. Il est composé par les cavités et les écoulements souterrains.

Il se situe en région karstique : massif calcaire comportant les caractères morphologiques du karst. Des canyons, dolines, vallées sèches, avens, lapiaz, grottes et cavernes y sont rencontrés. Le réseau souterrain peut être très vaste et seules de petites parties sont accessibles à l'homme. La végétation se cantonne à l'entrée des grottes où il arrive un peu de lumière et est uniquement représentée par des algues et des mousses.

Les grottes correspondent à un habitat obscur à température peu variable au cours de l'année (entre 4°C et 15°C). L'humidité relative de l'air y est proche de la saturation.

Répartition géographique

A l'état naturel, ces grottes sont présentes dans les régions calcaires, sur les flancs de vallées ou parfois sous forme de gouffres de dissolution en terrain plat.

Espèces caractéristiques

Flore :

Mousses et algues.

Faune :

Invertébrés cavernicoles hautement spécialisés (crustacés, insectes, mollusques), amphibiens et chauves-souris.

Intérêt patrimonial

Ce type d'habitat est relativement pauvre en végétation. L'intérêt réside davantage sur la présence de vertébrés et d'invertébrés. D'une manière générale, les espèces les plus connues et les plus recherchées sont les chauves-souris mais d'autres d'espèces patrimoniales sont à rechercher. Aujourd'hui, ce secteur est très peu connu quant à la qualité et la quantité des espèces présentes.

Seulement quelques individus de Petit Rhinolophe et de Grand Rhinolophe (cf. fiches suivantes) ont été observés en très faible quantité en période hivernale.

Evolution naturelle

Pas d'évolution naturelle à l'échelle humaine, à moins de phénomènes imprévisibles d'origine naturelle ou induits par des activités humaines.

Menaces habituellement constatées

L'inconscience et la non information sur la fragilité et l'intérêt des milieux cavernicoles et des espèces qu'ils abritent (bruit, feux, dégradations diverses, pollution) ;

La sur-fréquentation des grottes qui entraîne le dérangement des colonies de chauves-souris durant des périodes critiques pour les espèces (hivernage et reproduction) et qui altère la qualité propre de ce type de biotope.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les cavités naturelles du secteur présentent des caractéristiques bien différentes. On note la présence de failles et fissures verticales le long des parois rocheuses des nombreuses falaises de la vallée de la Dordogne mais aussi des entrées plus larges. Bon nombre d'entre-elles sont inaccessibles pour le promeneur. On les trouve aussi bien au droit de la rivière Dordogne qu'à l'intérieur des terres.

Localisation

Cet habitat est présent en de nombreux endroits du périmètre et en dehors. Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, il n'a pas été possible ni de visiter ni d'inventorier toutes les cavités présentes, certaines étant probablement encore inconnues à ce jour. En effet, le relief mouvementé et le réseau karstique à favorisé la formation de cavités naturelles.

Etat de conservation

En ce qui concerne l'état de conservation des grottes, les cavités dans le périmètre sont en assez bon état : pas d'éboulement ni de produit chimique présents.

Etat à privilégier

Sont à privilégier les formes les moins anthropisées, présentant un cortège d'espèces le plus large possible.

Mesures de gestion conservatoires

Les éventuelles mesures à prendre dépendent des espèces présentes et de la situation de l'entrée de la cavité par rapport à l'accessibilité humaines, responsable des perturbations les plus importantes.

C'est donc au cas par cas, mais il peut s'agir d'une mise en défens selon un périmètre de protection bien défini, une fermeture d'entrée par une grille, la mise en place d'un Arrêté Préfectorale de Protection de Biotope...